

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 FEVRIER 2017

Date de convocation : 20/02/2017

2017 - 003

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, V. LEROY, C. FORMONT.

Absents excusés : T. WILLECOCCQ

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°3 : AVANCE DE TRESORERIE AU SIRS

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de Morlincourt- Varesnes- Pontoise-lès-Noyon est en fiscalité directe. Il rappelle également que depuis 2016, les nouvelles dispositions comptables précisent en sus que l'Etat ne débloque les fonds prélevés sur les contribuables que 40 jours après le vote du budget. Le SIRS n'a plus de trésorerie d'avance pour répondre à ses dépenses avant le vote de son budget. Il demande donc aux trois communes du regroupement scolaire de lui faire chacune une avance de trésorerie de 15 000€ remboursable dès que l'Etat aura débloqué les fonds qui lui sont dus.

Le Maire propose de faire cette avance de trésorerie de 15 000€ au SIRS au chapitre 65 article 658 qui sera remboursée au chapitre 75 article 758.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'octroi de l'avance de trésorerie remboursable de 15 000,00€ au SIRS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 février 2017.

Le Maire,

Daniel CHARLET

